

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MABILON, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
présents : 18
votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2018.

Présents : MM. ACHARD, BONNAURE, BURLON, CAMUS, CHALAYE, CLEMENCON, CROZEL, DECOST, FROGET, GEX, LYONNET, MABILON, MONTAGNON, NEHME-RAHME, RENOARD, SAADI, SUCHEL, VIGIER.

Excusés : MM REYNIER.

Secrétaire de séance : Mme CLEMENCON.

Objet : ECLAIRAGE PUBLIC – LED – SUBVENTIONS DEMANDES (DCM 01)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition chiffrée établie par l'entreprise MABBOUX ELECTRICITE de EROME (26) en charge de l'entretien du réseau communal d'éclairage public pour remplacer la totalité des luminaires en place par des luminaires de technologie LED. Un tel remplacement permettrait de générer de 50 à 70 % d'économies d'énergie tout en améliorant très sensiblement la qualité de l'éclairage lui-même.

Le cout estimatif de l'opération est de 105 547.50 euros HT

Il propose le plan de financement suivant :

COUT ESTIMATIF	105 547.50 HT
IMPREVUS 10 %	10 554.75 HT
TOTAL	116 102.25 HT

Subvention Département 25 %	29 025.56
CCPDA 35.10 % du RAC (soit 87 76.69 HT)	30 563.92
Participation communale Autofinancement	56 512.77
TOTAL	116 102.25 HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- VALIDE le principe de l'opération de remplacement des luminaires d'éclairage public par des LED,
 - SOLLICITE auprès des Département et Communauté de Communes Porte de Drômardèche une subvention d'équipement pour en permettre la réalisation sur l'exercice 2019.
-

Objet : IRRIGATION AGRICOLE – PRELEVEMENT BASSIN GALAURE – PROJET - AVIS (DCM 02)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été destinataire des éléments dématérialisés du dossier de l'Enquête Publique environnementale organisée du 18/12/2018 au 24/01/2019 afin d'obtenir une autorisation unique de prélèvement pour l'irrigation à des fins agricoles dans le bassin versant topographique de la Galaure pendant une période de 3 ans.

Il demande à l'assemblée d'émettre son avis ainsi que l'arrêté inter préfectoral 2018310-0002 du 06 novembre 2018 le préconise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 01 abstention :

- EMET un avis favorable sur le projet soumis à enquête.
-

Objet : SALLE ARC EN CIEL – MISE A DISPOSITION CLUB D'AMITIES (DCM 03)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le Club d'Amitiés vient de voir son bureau totalement renouvelé au terme de son Assemblée Générale du 27 novembre 2018.

Il convient donc également de renouveler la convention de Mise à Disposition du local communal : « Salle Arc en Ciel » affecté à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable sur le projet de convention de Mise à Disposition proposé,
 - DONNE mandat à Monsieur le Maire pour la signer ainsi que toutes pièces dans le présent cadre.
-

Objet : SUBVENTION COMMUNALE 2018 (DCM 04)

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir étudié la demande présentée et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- ALLOUE à l'association Club d'Amitiés Castelneuvois une subvention de fonctionnement de 300 euros au titre de l'année 2018.
-

Objet : ENCAISSEMENTS (DCM 05)

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

Le Conseil Municipal, ACCEPTE d'encaisser les sommes suivantes :

- 1 046.80 euros sous compte 7788 au titre de la mise à disposition de la SARL ROCHEGUE du tracto-pelle communal et de 2 agents le 10 octobre 2018 lors de l'incendie ayant ravagé son silo à sciure,
 - 279.00 euros proposés par GROUPAMA, assureur de la commune sous compte 7788 au titre de remboursement de la franchise attachée au sinistre du 21 mars 2016 (bris d'un candélabre rue du 14 juillet 1944).
-

DELIBERATIONS 01 A 05

PRESENTS	SIGNATURE ou cause empêchement signature
ACHARD	
BONNAURE	
BURLON	
CAMUS	
CHALAYE	
CLEMENCON	
CROZEL	
DECOST	
FROGET	
GEX	
LYONNET	
MABILON	
MONTAGNON	
NEHME-RAHME	
RENOARD	
SAADI	
SUCHEL	
VIGIER	